



PLAN DE FORMATION

THEME : LA FAMILLE RECOMPOSÉE

OBJECTIFS :

Durée : 1 jour

Le nombre de familles recomposées est en constante progression. Or une famille recomposée, c'est un nouveau couple mais c'est aussi une nouvelle fratrie (enfants de la personne qui refait sa vie, enfants de son nouveau compagnon, présence éventuelle d'enfants communs nés ou à naître, d'enfants handicapé ou de majeur incapable) .

Le contexte exige que l'organisation juridique du patrimoine obéisse à des stratégies sur mesure, ménageant les intérêts des différentes parties. Ce séminaire permet de recenser les précautions à respecter. Il aide donc le gestionnaire de patrimoine, dans le cadre de ses relations avec ce profil de clientèle, à se poser les bonnes questions et a proposé des solutions adéquates.

Bien appréhender la problématique juridique et fiscale des familles éclatées et recomposées et ou en présence d'enfant handicapé, majeur incapable.

Maîtriser la mise en place de stratégies reposant sur divers outils patrimoniaux et juridiques permettant de pallier les imperfections de la loi (choix du statut du nouveau couple, protection des enfants non communs, etc...)

CONTENU PÉDAGOGIQUE :

I - Eclatement d'une famille et conséquences patrimoniales.

- Séparation du couple (divorce, séparation de corps, rupture du PACS, fin du concubinage)
- Partage des biens (liquidation, récompenses, créances, reprises, attributions préférentielles, logement du couple, biens professionnels, sociétés de fait)
- Indemnisations (prestation compensatoire, pension alimentaire, dommages-intérêts)
- Remise en cause d'avantages matrimoniaux et de libéralités (avant la loi du 26 mai 2004, loi du 26 mai 2004 et loi du 23 juin 2006)
- Enfants du couple (autorité parentale, garde des enfants)
- Conséquences sur les pensions de réversion.
- Conséquences en matière fiscale (déclarations fiscales, rattachement)
- Mesures à prendre (contrats d'assurance vie, d'assurance décès, testaments, tontine, sociétés civiles)

II - Recomposition d'une famille et conséquences patrimoniales.

- Choix juridique de la nouvelle union (mariage, PACS, concubinage)
- Convention liant le nouveau couple (contrat de mariage, contrat de partenariat, convention entre concubins)
- Protection entre époux, partenaires ou concubins, (donation au dernier vivant, tontine, société civile, assurance)
vie, commodat quasi-usufruit, avantages matrimoniaux, testament, résidence principale, entreprise)
- Protection légale des enfants respectifs des époux, des partenaires ou des concubins (droits successoraux légaux du conjoint, partenaire ou du concubin, action en retranchement, substitution de l'usufruit, conversion de l'usufruit en rente viagère)
- Instrument de protection et/ou d'avantage d'enfants (Adoption de l'enfant du conjoint, du partenaire ou du concubin, libéralité s'imputant sur la quotité disponible, mandat de protection future, mandat à effet posthume, assurance vie, holding familiale)
- Instruments de transmission (libéralités résiduelles et graduelles, libéralités en démembrement de propriété,